

Commune de GUILLESTRE  
Hautes-Alpes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2022-158

=====

### **OBJET : Délégation pour la légalisation des signatures**

Le Maire de la commune de GUILLESTRE,

Vu les articles L.2122-30 et R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer, sous sa responsabilité et sa surveillance, à un ou à plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune, les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil et pour la légalisation des signatures,

## A R R E T E

### **Article 1 :**

- Manon GAUDFERNAU, agent exerçant l'emploi de Directrice générale des services,
- Pierre VERGNOLLE, agent exerçant l'emploi de Directeur du pôle « vivre ensemble »,
- Manon TAING, agent exerçant l'emploi de Directrice du pôle « cadre de vie »,
- Valérie MALFATTO, agent exerçant l'emploi d'adjoint administratif, chargée notamment des fonctions d'état civil et d'accueil,
- Méline GARNIER, agent exerçant l'emploi d'adjoint administratif, chargée notamment des fonctions d'état civil et d'accueil,
- Karen MACQ, agent exerçant l'emploi d'adjoint administratif, chargée notamment de l'accueil,
- Amandine LAGARDE, agent exerçant l'emploi d'adjoint administratif, chargée notamment de l'accueil,

sont autorisés à procéder à la légalisation des signatures.

### **Article 2 :**

L'arrêté municipal n°2020-41 portant sur le même objet est abrogé.

### **Article 3 :**

La signature des agents précités des pièces et actes repris aux articles ci-dessus du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « pour le Maire, par délégation ».

### **Article 4 :**

Madame le Maire, Madame la Directrice générale des services sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

### **Article 5 :**

Une ampliation du présent arrêté sera :

- Notifiée aux intéressés,
- Transmise à Madame la sous-préfète de Briançon,
- Transmise à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Gap.

Fait à GUILLESTRE, le 29 août 2022,  
Madame le Maire,  
Christine PORTEVIN

Reçu notification le 29/08/22

Manon Taing

Pierre VERGNOLLE

Manon Gaudferna

Amandine Lagarde

Méline Garnier

Valérie MALFATTO

Karen Macq

